

Élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin de Mayotte

2028-2033

Projet de synthèse provisoire
des Questions importantes
(QI) en matière de gestion
des risques d'inondation,
calendrier et programme de
travail pour la mise à jour du
PGRI

Pour avis
en vue de la consultation des parties
prenantes et la mise à disposition du
public du 7 mars 2025 au 7 septembre
2025

Comité de l'Eau et de la Biodiversité
31 octobre 2024



SOMMAIRE

1.Contexte et objectifs de la démarche.....	4
2.Organisation de la consultation	5
2.1.Qui est consulté ?	5
2.2.Sur quels sujets ?	5
2.3.Pourquoi ?.....	5
2.4.Quand se déroulera cette consultation ?	5
2.5.Comment participer ?	5
3.Le saviez-vous ?.....	6
4.Les enjeux et les questions importantes de la gestion du risque d'inondation	7
4.1.QUESTION IMPORTANTE N°1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés	9
4.1.1.Constats.....	9
4.1.2.Questions à destination des parties prenantes.....	10
4.1.3.Questions à destination du public.....	10
4.2.QUESTION IMPORTANTE N°2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	11
4.2.1.Constats.....	11
4.2.2.Questions à destination des parties prenantes.....	12
4.2.3.Questions à destination du public.....	12
4.3.QUESTION IMPORTANTE N°3 : Améliorer la résilience des territoires exposés	13
4.3.1.Constats.....	13
4.3.2.Questions à destination des parties prenantes.....	13
4.3.3.Questions à destination du grand public.....	14
4.4.QUESTION IMPORTANTE N°4 : Organiser les acteurs et les compétences.....	15
4.4.1.Constats.....	15
4.4.2.Questions à destination des parties prenantes.....	16
4.4.3.Questions à destination du grand public.....	16
4.5.QUESTION IMPORTANTE N°6 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	17
4.5.1.Constats.....	17
4.5.2. Questions à destination des parties prenantes.....	17
5.Programme et calendrier de travail pour la mise à jour du PGRI de Mayotte pour la période 2028-2033.....	18

1. Contexte et objectifs de la démarche

La synthèse des questions importantes qui vous est soumise a pour objet de recueillir vos avis sur les thèmes à développer dans le cadre la politique de gestion des inondations pour les 10 années à venir.

Institué par la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive Inondation (DI), cette politique est déclinée à travers un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les activités économiques, l'environnement et le patrimoine culturel.

Le PGRI s'inscrit dans un cycle de gestion de 6 ans et deux cycles ont déjà eu lieu avec une première révision en 2021 sur base de vos avis. Le calendrier de déclinaison est identique à Mayotte et en métropole et nous sommes actuellement dans le troisième cycle (2028 à 2033).

Le réexamen du PGRI est réalisé pour chaque cycle en suivant les différentes étapes ci-après (Cf illustration 1) :

- **L'Évaluation Préliminaire des Risques d'inondation (EPRI)** : il s'agit d'un diagnostic du territoire vis-à-vis des risques d'inondation. Il a été réalisé en 2011, puis complété en 2018 par un addendum et a de nouveau été réexaminé pour ce nouveau cycle.
- **La définition du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI)** : il s'agit des territoires les plus exposés où vont se concentrer les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du PGRI. A Mayotte le TRI a été sélectionné en 2012 et est constitué de l'ensemble des dix-sept communes de l'île.
- **La cartographie des risques d'inondation** : elle permet de visualiser les enjeux situés en zone inondable par débordement de cours d'eau ou à cause d'une submersion marine pour 4 fréquences différentes.

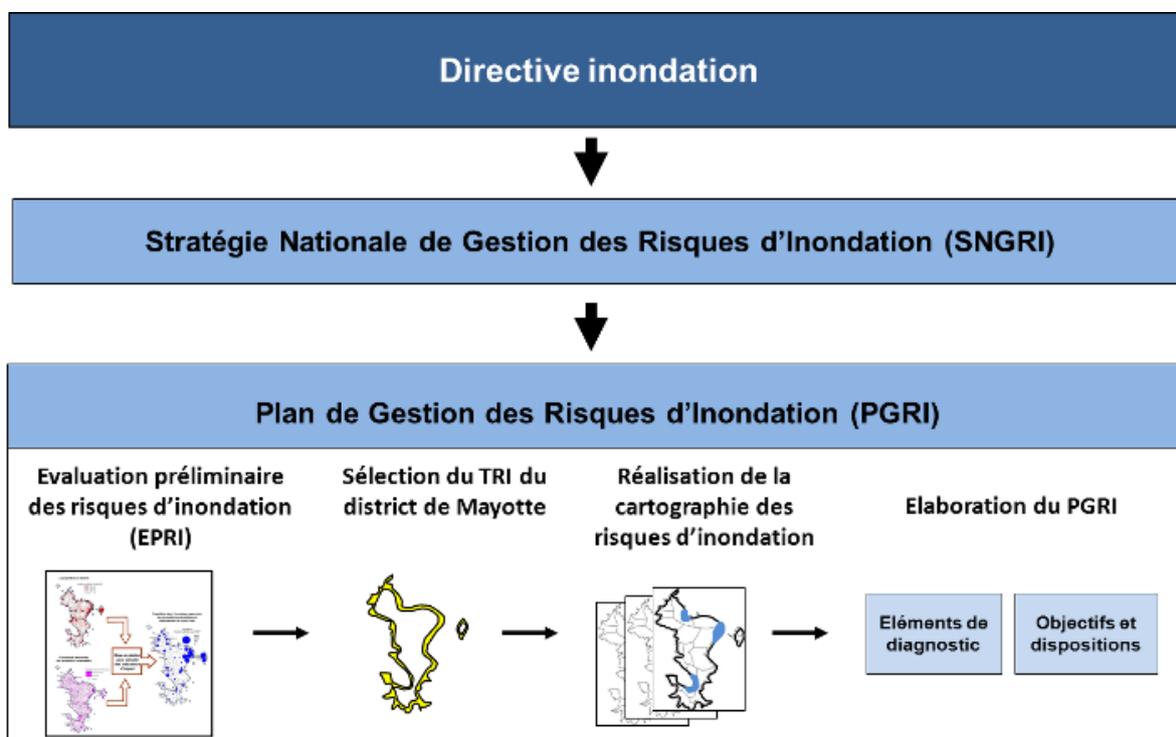


Illustration 1 : Déclinaison de la Directive Inondation (DI) : du niveau européen au niveau local

2. Organisation de la consultation

2.1. Qui est consulté ?

Deux publics sont visés par cette consultation :

- le grand public ;
- les acteurs institutionnels qui sont parties prenantes dans la gestion des risques inondations.

2.2. Sur quels sujets ?

Votre avis est sollicité sur :

- le diagnostic du territoire sur l'exposition au risque d'inondation **l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)** ;
- la délimitation du **Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI)** ;
- le **calendrier et le programme de travail** de mise à jour du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ;
- la synthèse provisoire des **Questions Importantes (QI)** qui se posent dans le district en matière de gestion du risque inondation.

2.3. Pourquoi ?

Vous êtes consulté afin de vous associer très tôt à la réflexion sur la stratégie pour réduire l'impact des inondations sur les biens et les personnes.

Il ne s'agit pas encore, à ce stade, de décider des actions ou des moyens à mettre en œuvre. Ce sera l'objet de la future consultation sur le projet de PGRI 2027-2033.

Cette consultation très en amont vous permet d'apporter votre avis, vos idées, vos propositions et toutes les informations utiles pour orienter et mettre en œuvre une politique de gestion des risques d'inondation la plus efficace et la mieux partagée.

Elle vous permet de vous informer, de vous concerter si besoin avec d'autres acteurs, bref d'entrer dans le débat !

2.4. Quand se déroulera la mise à disposition ?

Elle se déroulera du **7 mars 2025 au 7 septembre 2025** pour tous les bassins hydrographiques français.

2.5. Comment participer ?

Si vous êtes une partie prenante, la présente synthèse enrichie de questions autour des dysfonctionnements vous seront soumises pour avis.

Si vous faites partie du grand public, vous pourrez participer en répondant à un questionnaire accessible en ligne sur le site du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) à l'adresse suivante : <https://www.ceb-mayotte.fr/>

3. Le saviez-vous ?

Mayotte est un département très exposé au risque inondation pour plusieurs raisons :

- **RAISON 1 : Il est soumis à plusieurs type d'aléas** (Débordement de cours d'eau, ruissellement urbain, submersion marine : lors d'une tempête ou d'un cyclone et tsunami). Ce dernier aléa est d'autant plus présent depuis la naissance du volcan Fani Maoré en 2018 accentuant le phénomène de subsidence de l'île.
- **RAISON 2 : Une grande partie de la population habite en bande littorale et dans des zones à risques :**
 - **7% de la population** a une chance sur 100 d'être impactée chaque année par une submersion marine : soit **15 475 personnes dont 4 433** à Mamoudzou (29% de la population impactée) (source Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation ; 2018)
 - **56 000 personnes** vivent en zone d'aléas inondation à Mayotte dont **36 %** dans des logements précaires.



Illustration 2 : Laisses de crues à Acoua sur aux inondations de 2021



Illustration 3 : Dégâts dans les rues suite aux inondations dans le sud de Mayotte en 2022

Trois cours d'eau (la Gouloué, la Kawénilajoli, la Majimbini et la Kirissoni) et toute la bande littorale ont les enjeux exposés les plus forts et ont été cartographiés au regard du risque inondation et submersion marine. En 2018, le cours d'eau de la Majimbini sur la commune de Mamoudzou avait également été rajouté à cette liste des cours d'eau exposés).

4. Les enjeux et les questions importantes de la gestion du risque d'inondation__

A l'image des PGRI des deux derniers cycles, les grands enjeux de Mayotte dans le domaine de la gestion des inondations ont évolué. Ainsi, suite à la démarche de révision menée, le PGRI de second cycle présente 5 Grands Objectifs (GO) et 7 Objectifs (O) déclinés en 30 Dispositions (D) permettant de réduire l'impact négatif des inondations. Les tableaux suivants détaillent les évolutions des dispositions du PGRI 1er cycle (2016-2021) dans le PGRI de 2nd cycle (2022-2027).

Tableau 1 : Synthèse de la démarche de révision du PGRI 2022-2027

PGRI 2016-2021 MAYOTTE		PGRI 2022-2027 MAYOTTE	
OBJECTIFS DU PGRI	DISPOSITIONS ASSOCIEES	OBJECTIFS DU PGRI	DISPOSITIONS ASSOCIEES
GO1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés			
O1 Planifier l'organisation du territoire en tenant compte des risques d'inondation	D1 Renforcer la réglementation concernant l'installation des enjeux en zone inondable (prise en compte des règlements PPR)	O1 Planifier l'organisation du territoire en tenant compte des risques d'inondation	D0 Appliquer aux programmes d'aménagements les principes du décret n°2019-715 relatif aux Plans de Prévention des Risques (PPR) concernant les aléas débordement de cours d'eau et submersion marine
	D2 Renforcer la prise en compte des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire		D1 Approuver les PPR prescrits sur l'ensemble du district hydrographique
	D3 Rendre compatible les dispositions du PGRI avec les orientations du SDAGE et actualiser le SDPRN afin de s'assurer que ses priorités répondent aux objectifs du PGRI		D2 Renforcer et accompagner la prise en compte des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire
	D4 Renforcer la connaissance des enjeux en zone inondable et encourager les expérimentations de diagnostic de vulnérabilité		D3 Actualiser le SDPRN afin de s'assurer que ses priorités répondent aux objectifs du PGRI
O2 Réduire la vulnérabilité des territoires et maîtriser le coût des dommages	D5 Favoriser les Analyses Coûts-Bénéfices (ACB) pour les nouvelles opérations d'aménagement	O2 Réduire la vulnérabilité des territoires et maîtriser le coût des dommages	D4 Renforcer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens et en les rendants obligatoires par les PPR
			D5 Favoriser les Analyses Multicritères (AMC) et les Analyses Coûts-Bénéfices (ACB) pour les nouvelles opérations d'aménagement
			D6 Continuer d'encourager les politiques de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) dans les zones inondables
GO2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques			
O3 Favoriser le ralentissement des écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques	D6 Prendre en compte le rôle des zones humides dans la réduction du risque inondation	O3 Favoriser le ralentissement des écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques	D7 Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leur rôle dans la réduction des risques inondations
	D7 Mettre en place un dispositif de suivi et d'entretien propre aux forêts et aux mangroves		D8 Préserver et restaurer les mangroves pour pérenniser leur rôle dans la réduction des risques submersion marine et recul du trait de côte
	D8 Mettre en oeuvre des plans de gestion et d'entretien raisonné des cours d'eau		D9 Préserver et restaurer les forêts pour pérenniser leur rôle dans la régulation du cycle de l'eau
	D9 Mettre en oeuvre des études visant à limiter l'érosion et son impact sur le lagon		D10 Préserver et restaurer les continuités écologiques dans les rivières
	D10 Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales pour réduire les risques d'inondation		D11 Poursuivre les études visant à limiter les érosions terrestre et côtière et leurs impacts sur le lagon
	D11 Assurer la performance et l'entretien des ouvrages hydrauliques		D12 Réduire l'érosion en milieu urbain et dû à l'auto construction
			D13 Assurer la performance et l'entretien des ouvrages de protection
GO3 : Améliorer la résilience des territoires exposés			
O4 Réduire l'exposition des zones d'habitats face au risque inondation	D12 Etablir une méthode de qualification et de quantification des habitats situés en zone de danger imminent d'aléa fort inondation	O4 Réduire l'exposition des zones d'habitats face au risque inondation	D14 Poursuivre la mise en œuvre de la mission prévision des inondations
	D13 Encourager les politiques de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) dans les zones inondables		D15 Améliorer l'anticipation de la gestion de crise au niveau communal en mettant à jour les PCS et en les rendant opérationnels
	D14 Mettre en place la mission prévision des inondations		D16 Améliorer l'anticipation de la gestion de crise en mettant à jour les plans ORSEC inondation et tsunami et en s'assurant de leur déclinaison opérationnelle
			D17 Améliorer la phase opérationnelle de la gestion de crise en organisant un exercice d'alerte communal par an
O5 Renforcer la préparation à la gestion de crise et post-crise	D15 Conforter les PCS et les dispositions du plan ORSEC pour la gestion du risque inondation en impliquant toute la chaîne de gestion de crise et de post-crise		
	D16 Mettre en place un dispositif d'alerte en accord avec les spécificités locales		
GO4 : Organiser les acteurs et les compétences			
O6 Développer la gouvernance autour des risques naturels	D17 Assurer le pilotage, l'animation et le suivi de la mise en oeuvre du PGRI	O5 Développer la gouvernance autour des risques naturels	D18 Assurer le pilotage, l'animation et le suivi de la mise en œuvre du PGRI second cycle
	D18 Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion des risques inondation		D19 Améliorer la gouvernance en mettant en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en déclinaison de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) au niveau intercommunal
O7 Développer la culture du risque	D19 Améliorer l'information préventive	O6 Développer la culture du risque	D20 Améliorer la gouvernance en mettant en réseau les acteurs de la gestion des risques naturels
	D20 Procéder à l'installation de repères de crues ou laisses de mer		D21 Améliorer l'information préventive
	D21 Développer et démocratiser l'Information Acqureur Locataire (IAL)		D22 Améliorer la conscience et la culture du risque en élaborant un plan de communication à destination de différents publics cibles incluant l'identification des meilleurs vecteurs locaux de communication
			D23 Améliorer la conscience et la culture du risque en élaborant un plan de formation à destination des techniciens
			D24 Améliorer la conscience et la culture du risque en élaborant un plan de formation/sensibilisation à destination des élus
			D25 Améliorer la culture du risque en créant une formation et un diplôme universitaires en matière de gestion du littoral et des risques côtiers
		D26 Procéder à l'installation de repères de crues ou laisses de mer et de panneaux signalétiques à effet mémoire	
GO5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondations			
O8 Améliorer la connaissance sur les risques d'inondation	D22 Renforcer la connaissance des événements historiques (inventaire historique, BD événementielle)	O7 Améliorer la connaissance sur les risques d'inondation	D27 Renforcer la connaissance des événements historiques
			D28 Développer une gestion durable du littoral en favorisant les solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature
	D23 Renforcer la connaissance sur les aléas littoraux et les conséquences prévisibles du changement climatique		D29 Développer une gestion durable du littoral en élaborant des stratégies de gestion durable du littoral (SGDL) à l'échelle intercommunale
			D30 Développer une gestion durable du littoral en pérennisant l'Observatoire du Littoral tel un outil de capitalisation et de développement des connaissances côtières

	Disposition PGRI 2016-2021 amendée
	Disposition PGRI 2016-2021 supprimée
	Nouvelle disposition PGRI 2022-2027

4.1. QUESTION IMPORTANTE N°1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés _____

Les objectifs du PGRI 2022-2027 – O1 et O2

O1 : Planifier l'organisation du territoire en tenant compte des risques d'inondation

D0 : Appliquer aux programmes d'aménagements les principes du décret n°2019-715 relatif aux Plans de Prévention des Risques (PPR) concernant les aléas débordement de cours d'eau et submersion marine

D1 : Approuver les PPR prescrits sur l'ensemble du district hydrographique

D3 : Actualiser le SDPRN afin de s'assurer que ses priorités répondent aux objectifs du PGRI

O2 : Réduire la vulnérabilité des territoires et maîtriser le coût des dommages

D4 : Renforcer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens et en les rendant obligatoires par les PPR

D5 : Favoriser les Analyses Multicritères (AMC) et les analyses Coûts-Bénéfices (ACB) pour les nouvelles opérations d'aménagement

D6 : Continuer d'encourager les politiques de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) dans les zones inondables

4.1.1. Constats _____

Afin de moins subir les conséquences négatives des inondations, la priorité est de ne pas augmenter les enjeux et donc les dégâts en zone inondable en limitant leur urbanisation. L'approbation des PPRN permettra de renforcer la réglementation concernant l'implantation de nouveaux enjeux dans les zones à risques et de réduire la vulnérabilité des nouveaux bâtis dans les zones déjà urbanisées par l'introduction de prescriptions constructives. La mobilisation des élus et des aménageurs pour intégrer en amont le risque dans l'aménagement (via les documents d'urbanisme et les permis de construire) et la construction est primordiale pour mieux adapter les aménagements existants (via le renouvellement urbain par exemple) et futurs pour rendre les territoires plus résilients.

L'utilisation d'outils d'évaluation et d'aide à la décision (évaluations des dommages moyens annuels, l'utilisation d'Analyse Coût Bénéfices, les diagnostics de vulnérabilité... etc.) est également importante à mettre en place afin de mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement tout en l'adaptant au contexte local. La construction d'habitation non déclarée ou sur des terrains n'appartenant pas aux personnes reste un sujet problématique à Mayotte pour le déroulement des politiques publiques notamment pour aider à construire des bâtis moins vulnérables et plus résilients. La politique de Résorption d'Habitat Insalubre (RHI) vient donc à ce titre renforcer cette faiblesse. La méthode de l'auto-construction renforce également la vulnérabilité des bâtis car souvent conçus de manière inadaptée face aux risques auxquels ils sont exposés.

A Mayotte, chacune des 17 communes de l'île de Mayotte possèdent un Plan de Prévention des Risques Naturels multi-risques (inondations, mouvements de terrain, séismes) dont 7 approuvés et 10 prescrits. Parmi les PPRN prescrits, les enjeux sont en cours de mises à jour et le PPRN de Dombéni, approuvé à l'heure actuelle, a reçu un arrêté de prescriptions de révision en juin 2021.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qui portent sur les aléas submersion marine et recul du trait de côte a été prescrit par le préfet en 2017 et a reçu un arrêté de prolongation le 13 juillet 2021. A terme, le PPRL verra disparaître la cartographie de l'aléa recul du trait de côte en raison de la loi dite « Climat et résilience », qui ouvre la possibilité aux communes inscrites dans le décret de reprendre la réalisation de la carte locale d'exposition de leur territoire au recul du trait de côte.

De plus, l'activité sismo-volcanique que connaît l'île depuis mai 2018 pourrait avoir des conséquences sur les PPR tels qu'ils sont mis en place actuellement (sismique, tsunamis, volcanisme sous-marin). L'état des connaissances actuelles n'a pas donné lieu à ce jour de modification de "stratégie".

4.1.2. Questions à destination des parties prenantes

- 4.1.2.1. Pensez-vous réaliser des projets de renouvellement urbain en zone d'aléa fort inondation par débordement de cours d'eau et/ou de submersion marine sur votre territoire ? Si non, pourquoi ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.2.2. Quels sont, selon vous, les points de blocages pour l'approbation des PPRn prescrits (manque de concertation, zonage réglementaire non adapté au territoire...) ? Pouvez-vous précisez votre réponse ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.2.3. Quelles actions peuvent être mise en place pour limiter efficacement le développement de l'habitat informel en zone inondable ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.2.4. Un projet doit être réalisé mais celui-ci se trouve sur une zone inondable en aléa moyen ou fort d'inondation par débordement de cours d'eau. Que faites-vous ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.2.5. Une commune possède un PPRN prescrit ou approuvé. Connaissez-vous les types de mesures rendus obligatoire par ce document ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.2.6. Savez-vous que les travaux de protection de l'habitat rendus obligatoires par les PPRn approuvés sont financés à hauteur de 80% par le FPRNM ? Réponse : oui/non.

4.1.3. Questions à destination du public

- 4.1.3.1. Estimez-vous être assez informé et accompagné sur les démarches à entreprendre et les règles à respecter lorsque vous souhaitez construire votre maison ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.3.2. Vous êtes un particulier qui souhaite construire sa maison, quelles démarches entreprenez-vous ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.3.3. Votre commune ou votre intercommunalité vous informe que dans le cadre d'un PAPI ou d'un PPR, vous êtes éligible à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation à hauteur de 80% du coût des travaux. Seriez-vous prêt à faire les démarches ? Si non, pourquoi ? Réponse : commentaire libre.
- 4.1.3.4. Savez-vous que les travaux de protection de l'habitat rendus obligatoires par les PPRn approuvés sont financés à hauteur de 80% par le FPRNM ? Réponse : oui/non.

4.2. QUESTION IMPORTANTE N°2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques_____

Les objectifs du PGRI 2022-2027 – O3

O3 : Favoriser le ralentissement des écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

D7 : Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leur rôle dans la réduction des risques d'inondations

D8 : Préserver et restaurer les mangroves pour pérenniser leur rôle dans la réduction des risques submersion marine et recul du trait de côte

D9 : Préserver et restaurer les forêts pour pérenniser leur rôle dans la régulation du cycle de l'eau

D10 : Préserver et restaurer les continuités écologiques dans les rivières

D11 : Poursuivre les études visant à limiter les érosions terrestre et côtière et leurs impacts sur le lagon

D12 : Réduire l'érosion en milieu urbain et dû à l'auto construction

D13 : Assurer la performance et l'entretien des ouvrages de protection

4.2.1. Constats_____

La DEALM de Mayotte travaille actuellement à l'élaboration du Plan d'Action en faveur des Zones humides de Mayotte (PAZH) qui est la déclinaison locale du 4^{ème} Plan national en faveur des milieux humides établi par la Stratégie National de la Biodiversité (SNB). Ce plan national a été adapté pour l'échelle outre-mer et la déclinaison de cette stratégie est en cours d'élaboration à travers plusieurs groupes de travail permettant de construire les grands axes et actions du futur plan qui devrait être finalisé fin décembre 2024. Ce plan d'action permet de disposer d'une vision globale de la situation des zones humides de Mayotte et de promouvoir la préservation et la reconquête des zones humides par la mise en place d'une stratégie d'action partagée au profit de la biodiversité, du cadre de vie, des activités et des emplois.

A l'heure actuelle, il existe une méconnaissance importante du rôle des zones humides pour le stockage des eaux de pluies combiné à une mauvaise gestion des déchets et des réseaux d'eaux pluviales. La problématique de l'imperméabilisation des sols entraînant également l'augmentation des problématiques d'inondation par ruissellement urbain. A ce titre, la protection et la reconquête des zones naturelles d'expansion des crues est un véritable objectif qui permettrait de diminuer à la fois l'ampleur des inondations mais aussi de mieux gérer le ruissellement dans les projets d'aménagements urbains.

Concernant les mangroves et autres forêts, l'Office National des Forêts (ONF) rédige les plans d'aménagement forestiers qui planifient la gestion durable des forêts et mangroves. Ces plans d'aménagement ont une durée d'application de 10 ans et proposent des orientations de gestion basées sur les enjeux et les menaces identifiées dans chacune des forêts. Ces orientations sont déclinées en unités de gestion cartographiées au sein de chaque forêt auxquelles sont attribuées des actions de préservation et de valorisation. L'ONF a rédigé 7 plans d'aménagement qui concernent les forêts de Bénara/Tchaourembo, Combani, Dapani, Hachiroungou/DzianiBolé, Sohoa, Voundzé et les mangroves de Mayotte.

Le Conseil Départemental (CD), a finalisé l'élaboration du Schéma d'Entretien et de Restauration des Rivières de Mayotte (SERRM) qui permettra d'assurer l'entretien et le libre écoulement des eaux dans les principales rivières de Mayotte. Afin d'initier les actions à mettre en place, c'est la rivière Bouyouni qui a été choisi comme rivière pilote en concertation avec le conseil départemental, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la DEALM.

Le projet de Lutte contre l'Erosion des Sols et l'Envasement du Lagon à Mayotte (LESELAM) est aujourd'hui terminée et a permis de travailler à la fois sur la quantification des phénomènes érosifs et leurs origines mais aussi de sensibiliser et former les acteurs (Agriculteurs, constructeurs et aménageurs) à des pratiques différentes.

Concernant l'élaboration des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), les 17 communes de Mayotte en sont toutes dotés et certains sont mutualisés à l'échelle intercommunale.

La DEALM accompagnée par l'OFB accompagne également les intercommunalités dans l'exercice de leur compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ainsi à l'heure actuelle, toutes les EPCI ont pris leurs compétences et progressent à des rythmes différents :

- La plus avancée est l'EPCI de la 3CO qui met actuellement en œuvre son plan d'action
- La CADEMA qui devrait refaire une étude de prise de compétence GEMAPI
- La CCPT a fait réaliser son étude de prise de compétence GEMAPI et travaille actuellement à la mise en place du plan d'actions
- La CCSUD ainsi que la CAGNM sont en cours de rédaction du cahier des charges pour la réalisation de l'étude de prise de compétence GEMAPI

En 2018, la réalisation d'un inventaire des ouvrages hydrauliques avait été lancé afin de permettre leur identification et leur bonne gestion. Cependant, l'analyse réalisée par photographies aériennes s'est avérée assez peu précise. La DEALM va donc relancer prochainement une étude plus approfondie afin de pouvoir qualifier ces systèmes d'endiguements.

4.2.2. Questions à destination des parties prenantes

4.2.2.1. A long terme, pensez-vous que la renaturation et le reméandrage des ravines en zones urbaines soit réalisable ? **Réponse : commentaire libre.**

4.2.2.2. Connaissez-vous le projet de Lutte contre l'Erosion des Sols et l'Envasement du Lagon à Mayotte (LESELAM) ? **Réponse : oui/non.**

Si oui, est ce que les techniques proposées pour limiter l'érosion vous semblent réalisables ? Si non, pourquoi ? **Réponse : commentaire libre.**

4.2.2.3. Pensez-vous qu'il y a un lien entre l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et la gestion des déchets ? **Réponse : commentaire libre.**

4.2.3. Questions à destination du public

4.2.3.1. Pensez-vous que les barrages réalisés pour la lessive en rivière aggravent le risque d'inondation ? **Réponse : oui/non.**

4.2.3.2. Connaissez-vous le projet de Lutte contre l'Erosion des Sols et l'Envasement du Lagon à Mayotte (LESELAM) ? **Réponse : oui/non.**

Si oui, appliquez-vous ou seriez-vous prêt à appliquer les techniques proposées ? **Réponse : commentaire libre.**

4.2.3.3. Pensez-vous que l'entretien des réseaux d'eaux pluviales est correct ? **Réponse : oui/non.**

Si non, comment pensez-vous qu'il pourrait être amélioré ? (Entretien plus fréquent, redimensionnement du réseau, recrutement de personnel, meilleure gestion des déchets...) **Réponse : commentaire libre.**

4.3. QUESTION IMPORTANTE N°3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Les objectifs du PGRI 2022-2027 – O4

O4 : Réduire l'exposition des zones d'habitats face au risque inondation

D14 : Poursuivre la mise en œuvre de la mission prévision des inondations

D15 : Améliorer l'anticipation de la gestion de crise au niveau communal en mettant à jour les PCS et en les rendant opérationnels.

D16 : Améliorer l'anticipation de la gestion de crise en mettant à jour les plans ORSEC inondation et tsunami et en s'assurant de leur déclinaison opérationnelle.

D17 : Améliorer la phase opérationnelle de la gestion de crise en organisant un exercice d'alerte communal par an

4.3.1. Constats

Depuis mai 2016 une Cellule de Veille Hydrologique (CVH) a été mise en place au sein de la DEALM de Mayotte et vise à développer un service performant d'hydrométrie et de veille hydrologique afin de mettre en place progressivement les outils pour développer un service d'anticipation des crues malgré un territoire encore assez jeune et disposant de peu de données. Ces objectifs sont mis en place grâce à des plans d'actions (triennal en 2018 et quadriennal à l'heure actuelle) ainsi que par la poursuite du travail de collecte d'information de terrain (laisse de crue, dynamique des événements) et la mise en place des réseaux de mesures (hydrométrie, pluviométrie). Mayotte devrait également bientôt se doter d'un radar météorologique ce qui permettra également d'améliorer la prévision des pluies et donc des potentielles crises à venir.

Actuellement, l'ensemble des 17 communes disposent de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) plus ou moins anciens et actualisés selon les communes. Concernant le plan d'Organisation des SECours (ORSEC) spécifique aux inondations, la dernière version en vigueur date de 2015 et n'a pour l'instant pas été mis à jour. Les exercices organisés par la préfecture permettent progressivement d'améliorer les comportements des services face à une situation de crise et la communication autour des dispositifs existants de vigilance et d'alerte reste un exercice à renouveler chaque année afin d'ancrer les bons réflexes au sein de la population.

Le Météo-France de Mayotte travaille actuellement en collaboration avec les services de la réunion pour la création d'une vigilance spécifique aux risques côtiers qui existe déjà en métropole : la vigilance vague submersion marine.

4.3.2. Questions à destination des parties prenantes

4.3.2.1. Pensez-vous réalisable de mettre en place des systèmes de surveillance pour la prévision des crues sur les cours d'eau ? **Réponse : commentaire libre.**

4.3.2.2. Pensez-vous que les outils de gestion de crise (Plan d'évacuation, PCS, ORSEC) sont adaptés au territoire ? **Réponse : oui/non.**

Si non, avez-vous des idées pour les adapter ? **Réponse : commentaire libre.**

4.3.2.3. Des exercices de gestion de crise sont-ils réalisés à l'échelle communale ? **Réponse : oui/non.**

Si non, pouvez identifier les points bloquants ? **Réponse : commentaire libre.**

4.3.3. Questions à destination du grand public

- 4.3.3.1. Connaissez-vous des systèmes d'alerte à la population en cas d'évènements ? **Réponse : commentaire libre.**
- 4.3.3.2. Connaissez-vous les zones refuges ou vous rendre en cas de fortes pluies/cyclones ? (Je ne sais pas / A la mairie/ Chez ma famille, des amis ou des voisins/ A la MJC/ A l'école du quartier/ A la préfecture/ Autre) **Réponse : réponses à choix multiples ou commentaires libres**
- 4.3.3.3. Que faites-vous pour vous préparer à la saison cyclonique ? (J'achète un stock d'eau en bouteille ; j'achète des conserves ; je m'assure d'avoir une lampe qui fonctionne sans électricité ; je m'assure que mon poste radio fonctionne ; j'achète une trousse de premier secours ; je consolide mon toit et les ouvertures de ma maison ; s'assurer que son poste radio fonctionne ; acheter une trousse de premier secours ; consolider votre toit et les ouvertures de votre maison...) **Réponse : réponses à choix multiples ou commentaires libres**

4.4. QUESTION IMPORTANTE N°4 : Organiser les acteurs et les compétences

Les objectifs du PGRI 2022-2027 – O5 et O6

O5 : Développer la gouvernance autour des risques naturels

D18 : Assurer le pilotage, l'animation et le suivi de la mise en œuvre du PGRI second cycle

D19 : Améliorer la gouvernance en mettant en œuvre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) en déclinaison de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) au niveau intercommunal

D20 : Améliorer la gouvernance en mettant en réseau les acteurs de la gestion des risques naturels

O6 : Développer la culture du risque

D21 : Améliorer l'information préventive

D22 : Améliorer la conscience et la culture du risque en élaborant un plan de communication à destination de différents publics cibles incluant l'identification des meilleurs vecteurs locaux de communication

D23 : Améliorer la conscience et la culture du risque en élaborant un plan de formation à destination des techniciens

D24 : Améliorer la conscience et la culture du risque en élaborant un plan de formation/ sensibilisation) destination des élus

D25 : Améliorer la culture du risque en créant une formation et un diplôme universitaire en matière de gestion du littoral et des risques côtiers.

D26 : Procéder à l'installation de repères de crues ou laisses de mer et de panneaux signalétiques à effet mémoire.

4.4.1. Constats

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) arrêté en 2018 et décliné à partir du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a permis d'amorcer un premier travail d'analyse sur la quantification des dommages moyens annuels causés par les inondations sur le TRI mais également sur la connaissance des principaux enjeux exposés dans les différentes zones d'aléas sur le territoire. Ce travail va être poursuivi grâce à la mise en place de plusieurs Plans d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire. Ces plans d'actions permettent de travailler sur l'ensemble des aspects de la prévention des inondations et notamment sur la culture du risque. A ce titre, 4 des 5 intercommunalités de l'île se sont lancées un PAPI au cours des années 2023 et 2024 et progressent peu à peu :

- Un PEP labellisé sur la Majimbini et une lettre d'intention pour un PAPI intercommunal sur le territoire de la CADEMA
- Un PEP en cours d'élaboration pour le territoire intercommunal de la 3CO
- Recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation du PEP intercommunal de la CCPT
- Recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation du PEP sur la commune d'Acoua sous la maîtrise de la CAGNM

A l'heure actuelle, la DEALM a mis en place un plan de sensibilisation/ culture du risque à mener pour tous les publics (Scolaire, élus, professionnels, habitants, touristes...) et permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes historiques survenus sur un territoire, les comportements à tenir en cas de survenue d'une crue, la mobilisation des personnes pour devenir acteurs de la prévention des risques ou encore la résilience des territoires et des personnes. A ce titre, des actions sont également organisées à l'occasion de la Journée Nationale de la Résilience (JNR).

L'information préventive se poursuit également à travers la déclinaison des documents d'informations sur les risques à l'échelle du département tels que le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM), actuellement en cours de révision par la préfecture. La mise à jour du DDRM permettra par la suite d'actualiser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui doit apporter aux habitants des informations à l'échelon communal.

Au-delà des actions d'information obligatoires, de nombreuses actions de sensibilisation au grand public sont effectuées chaque année à l'initiative de la DEALM, du SIDPC, de Météo-France et des collectivités. La DEALM alimente également des sites tels que l'Information Acquéreur Locataire (IAL), Géorisques ou encore l'Observatoire de Mayotte (OM) et l'Observatoire du Littoral Mahorais (OLM). Un travail collaboratif a également été mené en partenariat avec le rectorat de Mayotte pour la mise en ligne des diverses actions de sensibilisations menées sur le territoire mahorais depuis plusieurs années.

4.4.2. Questions à destination des parties prenantes _____

4.4.2.1. Connaissez-vous les actions possibles à réaliser afin de sensibiliser la population ? **Réponse : oui/non.**

Si oui, lesquelles ? **Réponse : commentaire libre.**

4.4.2.2. Avez-vous déjà mené des actions de sensibilisation sur le risque inondation et souhaiteriez-vous en mener ? **Réponse : oui/non**

Si oui lesquelles ? **Réponse : commentaire libre.**

4.4.2.3. Selon vous, quel serait le mode de communication le plus adapté pour vous donner envie de mieux connaître les risques : expositions, flash publicitaire, réunion publique, évènement festif... ? **Réponse : commentaire libre.**

4.4.2.4. La mise de place d'un programme de formation pour les élus et les techniciens vous semble-t-il pertinent ? **Réponse : oui/non**

4.4.3. Questions à destination du grand public _____

4.4.3.1. Avez-vous déjà été sensibilisé aux risques naturels ? **Réponse : oui/non**

Si oui, par qui et par quels moyens ? **Réponse : commentaire libre**

4.4.3.2. En cas d'alerte rouge, que faites-vous ? **Réponse : commentaire libre**

4.4.3.3. Savez-vous si votre habitation est exposée à un risque naturel ? **Réponse : oui/non**

Si oui, comment avez-vous été informé ? **Réponse : commentaire libre**

4.4.3.4. Connaissez-vous les 2 sites suivants : Géorisques et l'Information Acquéreur Locataire (IAL) ? **Réponse : commentaire libre**

4.5. QUESTION IMPORTANTE N°6 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Les objectifs du PGRI 2022-2027 – O7

O7 : Améliorer la connaissance sur les risques d'inondation

D27 : Renforcer la connaissance des événements historiques (inventaire historique, BD événementielle)

D28 : Développer une gestion durable du littoral en favorisant les solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature

D29 : Développer une gestion durable du littoral en élaborant des stratégies de gestion durable du littoral -SGDL) à l'échelle intercommunale.

D30 : Développer une gestion durable du littoral en pérennisant l'Observatoire du Littoral tel un outil de capitalisation et de développement des connaissances côtières.

4.5.1. Constats

Grâce à la mise en place de la Cellule de Veille Hydrologique (CVH), les données concernant les cours d'eau s'étoffent au fur et à mesure des années et sont disponibles sur Hydroportail. Le département dispose également de deux bases de données événementielles : la Base de Donnée Historique des Inondations (BDHI) et la base de données repères de crues. Elles sont toutes deux enrichies au fil du temps.

Depuis l'adoption du PGRI les cartographies de risques de submersion marine ont été élaborées ainsi que celles sur le recul du trait de côte, marquant une avancée significative dans la connaissance des aléas littoraux. A cela s'ajoute également l'Observatoire multithématique du Littoral de Mayotte (OLM) accessible depuis le site de l'Observatoire de Mayotte (OM) et qui permet de capitaliser un ensemble de connaissance sur le littoral mahorais (Suivi régulier de plusieurs plages, études et projets divers sur le littoral...etc.) tout en fédérant des partenaires variés (Universitaires, services de l'Etat...)

4.5.1. Questions à destination des parties prenantes

4.5.1.1. Connaissez-vous les bases de données et sites suivants ? **Réponse : commentaire libre**

- a) la Base de Donnée Repères de Crues
- b) la Base de Données Historiques des Inondations
- c) Site internet Hydroportail
- d) Site internet Géorisques

4.5.1.2. Connaissez-vous d'autres bases de données ou site ? **Réponse : commentaire libre**

4.5.1.3. Avez-vous en votre possession des éléments d'informations sur les crues ou les submersions marines passées (Photos de laisses de crue, document d'archives...etc.) : **Réponse : oui/non**

5. Programme et calendrier de travail pour la mise à jour du PGRI de Mayotte pour la période 2028-2033

Le programme et calendrier de travail se déclinent selon les trois grandes étapes indiquées ci-après.

1

Actualisation de l'EPRI, du périmètre TRI (si besoin), synthèse provisoire des Questions Importantes (QI) et du programme de travail

Approbation par le préfet coordonnateur de bassin de l'EPRI et du TRI
avant le **22 décembre 2024**

Mise à disposition du public de l'EPRI et du TRI durant 6 mois en vue de recueillir les observations

2

Réalisation/ actualisation de la cartographie des risques sur les TRI

Réalisation des cartographies TRI à finaliser fin 2024 pour une
approbation avant le **22 décembre 2025**

Mise à disposition du public des cartographies sur les TRI nouveaux ou modifiés de
décembre 2025 à juin 2026 (six mois) en vue de recueillir les observations

3

**Mise à jour du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
2028-2033**

Réalisation de la mise à jour du PGRI à finaliser mi-2026 pour une
approbation des documents avant le **22 décembre 2027**

Mise à disposition du public du PGRI pour la période 2028-2033 de décembre 2027 à
mai 2028 (six mois) en vue de recueillir les observations